

ABONNEMENT.

Saumur :
1<sup>er</sup> an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste :
1<sup>er</sup> an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

31 Octobre 1882.

Demain mercredi 1<sup>er</sup> novembre,
jour de la Toussaint, l'Écho
Saumurois ne paraîtra pas.

BULLETIN

L'Agence Havas disait ces jours-ci que « la
tête et les chefs » de l'association étaient à
l'étranger.

Cela est vrai en ce sens que l'organisation
du complot a été faite en dehors de nos fron-
tières. Mais il ne faut pas croire pour cela
que tous les chefs habitent le territoire suisse.

La Confédération helvétique a expulsé, il
y a quelque temps, le prince Kraptokine ;
et celui-ci s'est réfugié à Thonon, c'est-à-
dire en France. C'est du moins ce qu'annon-
ce la Patrie.

Si le gouvernement a les preuves de la
connivence de ce haut personnage du nihil-
isme avec l'association anarchiste, nous
nous demandons comment il ne lui interdit
pas le séjour en France.

La Suisse, qui n'est pas menacée, sur-
veille pourtant les anarchistes. Le Journal de
Genève publie la dépêche suivante de Berne,
27 octobre :

« A la suite des dépêches publiées par
quelques journaux étrangers relativement à
une association internationale anarchiste,
dont le siège serait à Genève et dont le
comité central entretiendrait des rapports
suivis avec les anarchistes français, notam-
ment avec ceux de Montceau-les-Mines, on
assure que le conseil fédéral, tout en s'accor-
dant qu'une érénce assez médiocre à ces dépêches
en ce qui concerne l'existence du comité central
en Suisse, a cru cependant devoir demander
des renseignements au gouvernement géne-
vois. »

Il y a là un doute exprimé sur le siège du
comité central. En pareille matière, nous
devons accueillir toutes les informations
susceptibles d'amener à découvrir la vérité.
Le comité de Genève ne serait-il qu'un leurre
destiné à égarer notre police, un paravent
qui cache le véritable centre de la conspi-
ration ?

Tout est possible. En cherchant à l'étran-
ger « la tête et les chefs » de l'association, il
ne faut pas oublier de chercher aussi en
France. Qui sait si d'autres têtes et d'autres
chefs ne sont pas chez nous, à Paris même,
quand, sur la foi des renseignements à demi-
complets, on pousse les investigations loin
de leur vraie résidence ?

Nous ne voulons rien exagérer ; mais
puisque le gouvernement reconnaît lui-
même l'existence d'une association anar-
chiste, qu'il prenne les mesures nécessaires.

Le Journal officiel vient de publier un dé-
cret réglementant le commerce de la dyna-
mite ; mais cela ne suffit point. Ce n'est pas
tout d'ôter les armes aux bandits, si toute-
fois on les leur ôte ! Il faut encore mettre la
main sur les chefs du complot. Et nous
croyons que la police n'a encore arrêté que
de misérables comparses. Aura-t-elle l'intel-
ligence et l'énergie d'aller plus loin ? Nous
en doutons. Ceux qui ont déchaîné le mal
sont incapables de le réprimer.

Depuis que M. Grévy est Président de la
République, lui et ses ministres n'ont gou-
verné qu'en agitant aux yeux de la France le
spectre noir, c'est-à-dire en flattant les plus
hideuses passions de la populace. Aujourd'-
d'hui cette populace, chauffée à blanc, fait
dresser à son tour le spectre rouge. On lui a
donné en pâture le clergé, les congrégations,
les cultes ; elle en demande une autre, parce
que la première ne suffit plus à sa faim. Elle
veut le capital, la richesse, le pouvoir que ses
maîtres et ses flatteurs ont acquis et qu'elle
convoite à leur exemple. Elle est logique.

Franchement, que peuvent lui répondre
les Gambetta, les Grévy, les Ferry, les Paul
Bert, toute la bande républicaine qui a régné
à ses dépens et auxquels elle crie aujourd'-
d'hui : Et ma part !

Après la tragédie, la comédie ; les répu-
blicains ont été odieux dans la première, ils
sont bien réjouissants dans la seconde.

Les anarchistes enserrment la France dans
une association redoutable ; ils sont enregi-
mentés par brigades et par sections, numé-
rotés et soumis à des chefs qui ont des sig-
nes mystérieux de ralliement. Le comité
central réside à Genève, d'où il rayonne sur
tout le pays. A Paris, les anarchistes for-
ment tant de groupes par quartiers. Par
exemple :

- « Dixième arrondissement. — 1<sup>er</sup> groupe. —
Faubourg Saint-Martin, 27 affiliés. Chef, B.
» 2<sup>e</sup> groupe. — Faubourg Saint-Martin,
24 affiliés. Chef, C.
» 3<sup>e</sup> groupe. — Rue du Canal Saint-Mar-
tin, 29 affiliés. Chef, D. »

Ainsi parle la presse gambettiste. Le Paris
donne tous ces détails et bien d'autres, il
publie le procès-verbal de la réunion tenue à
Genève le 13 août 1882, et le manifeste rédi-
gé par les groupes fédérés de France, d'I-
talie, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie,
d'Angleterre, etc.

« M. Gambetta, dit la France, fait répan-
dre tous les jours les nouvelles les plus ter-
rifantes... Les fabricants de panique, les
journaux qui tracent complaisamment des
plans de complots fantaisistes, n'agiraient
point autrement s'ils voulaient tuer la Répu-
blique. »

La Lanterne, à tort ou à raison, cite des
aveux cyniques de M. Gambetta au prince
de Galles.

Bref, nous serions en face d'une « simple
fumisterie », destinée à faire croire au bour-
geois, facilement effarouchable, que la so-
ciété a besoin d'un sauveur, lequel, natu-
rellement, ne peut être que M. Gambetta. »

Ainsi les deux partis se renvoient la balle.
Pour les gambettistes, il est hors de doute que
les bombes ont été lancées par les amis de
M. Rochefort ; pour M. Rochefort, il est
hors de doute qu'elles sont une simple fumis-
terie gambettiste.

La vérité, croyons-nous, est ailleurs. Les
anarchistes ont fait le mal et les opportu-
nistes l'exploitent pour amener la dictature
de M. Gambetta. Qu'ils aient profité de la
circonstance pour exagérer la peur, qu'ils
aient eux-mêmes affiché des placards in-
cendiaires et expédié quelques bombes,
nous n'en serions point surpris ; mais cette
« roublardise » criminelle du Génois n'ex-
cuserait en rien le programme destructif
des anarchistes, et « leur propagande par le
fait. »

Chronique générale.

Nous pouvons affirmer que le président
du conseil est absolument résolu à faire une
déclaration gouvernementale pour la ren-
trée.

La situation politique intérieure actuelle
est trop grave pour que le gouvernement se
contente d'une attitude d'expectative.

D'ailleurs, la majorité des ministres est
d'accord, sur ce point, avec M. Duclerc.

Le successeur de M. Floquet à la préfec-
ture de la Seine est décidément M. Oustry,
préfet du Rhône.

Le déplacement de ce fonctionnaire en-
traînera un mouvement administratif qui
portera sur deux ou trois départements.

La Gazette de Francfort publie une dépêche
de Marseille, datée du 28 octobre, annon-
çant que le nouveau Bey de Tunis a accepté
le dernier traité conclu par son prédécesseur
avec le gouvernement français.

M. Camescasse, ému par les renseigne-
ments que le Paris a publiés sur l'organisa-
tion de la fédération révolutionnaire à Pa-
ris, vient d'envoyer une circulaire à tous les
commissaires de police du département de
la Seine dans laquelle il leur demande des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIV

(Suite.)

Jacques, pourtant, ne se rendormit pas.

« Pour Mazas », avait dit le juge d'instruction.

Dès le matin, ceux qui devaient prendre cette
direction furent appelés, après avoir mangé trois
navets pas cuits, noyés dans une écuelle d'eau
verte.

Cette fois, on les conduisit par un large couloir
à une salle d'attente, où se trouvaient réunis déjà
nombre de détenus, dont un vénérable ecclésiasti-
que, devant lequel Jacques se découvrit.

Il tenta de le reconnaître pour celui qui assista
M. Boldini mourant.

Cette marque de respect, à laquelle le prêtre
répondit par un cordial salut, fit grommeler les
surveillants « nouveau modèles ».

« Vous ferez des salamales en route, dit l'un
d'eux ; marchons ! »

Dans le couloir attendaient les voitures cellulaires.

On y entassa les détenus, deux par deux, dans
d'étroites cellules où un homme seul se sent mal à
l'aise.

Un surveillant jovial qui présidait à l'opération,
et qui avait vu Jacques au greffe, trouva plaisant de
donner le prêtre pour compagnon à l'ambulanceier.

« Vous causerez « petite vérole noire » en che-
min, leur dit-il, en les poussant dans la cage insuf-
fisante, dont il referma la porte.

Le manque d'air, joint à la brutalité subie, faillit
faire perdre connaissance à l'ecclésiastique. Mince
et souple, se collant aux parois, Jacques essaya de
lui laisser le plus de place possible, pour tourner
ses lèvres avides vers la rainure mal close de la
porte.

Si faible que fut le secours, il empêcha le mal-
heureux de suffoquer pendant le trajet assez long,
fort pénible.

La présence du jeune homme réconfortait le
vieux prêtre très-affaibli ; les évangéliques paroles,
qu'à son tour il versa dans l'âme de son compa-
gnon d'infortune, y furent d'une grande douceur.

Une commune angoisse rapprocha vite. Ils eus-
sent voulu ne pas se quitter. Ce rêve s'évanouit en
entrant à Mazas, où il fallut subir une attente in-
terminable, des inscriptions répétées, afin d'être
enfin amenés, seul à seul, au centre de la prison où
le dernier registre d'écrou devait être rempli.

C'est le rond-point qui domine tout l'établisse-

ment, où viennent aboutir six ou sept galeries
uniformes, semées de portes à guichets étroits et à
lourdes serrures.

Ces galeries sont éclairées par le haut. Un jour
blafard tombait des verrières mal nettoyées par la
nouvelle administration, laquelle, ne trouvant pas
utile de se laver seulement les mains, n'allait pas
s'amuser à laver les vitrages.

Il y a trois étages superposés de cellules. Chaque
galerie en comporte soixante par étages, ce qui
fait cent quatre-vingt cellules par galeries, alors
toutes occupées.

Jacques se sentait comme écrasé dans cette sorte
de ville cellulaire, tandis que, sur les registres
installés au rond-point, on spécifait son identité,
sans prendre la peine, cette fois, de mentionner le
motif de l'incarcération.

Ces grimoires achevés, et sans pouvoir échanger
un adieu avec le vieux prêtre, on enferma Jacques
dans la cellule du rez-de-chaussée.

Bien que ce rez-de-chaussée soit surélevé sur le
promenoir de la hauteur d'un entresol, il y règne
un froid sibérien. Jacques, habitué à la tempéra-
ture douce de l'ambulance, où, malgré les priva-
tions du siège, les malades n'avaient jamais été
complètement sans feu, ressentit désagréablement
l'influence de cette humidité pénétrante.

Il se livra tout de suite, pour la combattre, à une
gymnastique enragée, autant du moins que le per-

mettait l'exiguïté de sa cellule.

Ce ne fut qu'après avoir difficilement ramené la
circulation du sang dans ses membres engourdis,
qu'il put se livrer à l'examen du local et du mobi-
lier peu somptueux dont la Commune le rendait
concessionnaire.

Comme au Dépôt, dimensions médiocres, carre-
relage en briques, matelas roulé dans une toile
grise, deux couvertures, deux draps, bidon,
terrino, cuillère de bois, gobelet d'étain, balai de
bouleau, table attachée au mur, chaise également
retenue ; comme tableau ou paysage, appendus sur
la muraille jaune peinte à l'huile, les règlements de
la prison et le tarif de la cantine.

Les règlements... Jacques les lut assez attenti-
vement pour les savoir par cœur.

Le tarif de la cantine... Que lui importait ?
Jacques n'avait pas d'argent pour y faire le moindre
achat.

Après le siège de Paris qui avait dévoré les
maigres économies, et les longues journées à
l'ambulance qui n'emplissaient point la bourse,
Jacques pauvre, mais sans besoins, sans caprices,
attendait, le porte-monnaie vide, des jours plus
propices.

A cette heure sombre, il regretta de n'avoir pas
d'argent ; non pas, certes, pour demander à la
cantine le saucisson à l'ail, les œufs durs, le pain
rassis et le vin bleu qu'elle était en mesure de

notes précises sur les individus que la feuille opportuniste n'a désignés que par une lettre initiale.

La nouvelle que le gouvernement se propose de demander à la Chambre, la mise en état de siège des départements de Saône-et-Loire et du Rhône, tend à se confirmer.

Ce qui donne une certaine consistance à ce bruit, ce sont les conférences nombreuses que les députés revenant de province ont avec le ministre de l'intérieur.

Ces messieurs rapportent que leurs électeurs sont très-effrayés, et ils ne cachent pas que leur propre inquiétude est très-grande.

A propos de la circulaire Duvaux sur les emblèmes religieux dans les écoles, on lit dans le Temps :

« Dans cette circulaire, le ministre laisse aux préfets le soin de régler cette question, en toute liberté, en tenant compte des circonstances locales, de l'esprit des populations, des usages consacrés. — Le gouvernement est convaincu qu'en rédigeant cette circulaire, il s'est inspiré du plus complet esprit de tolérance et qu'il parviendra ainsi, tout en respectant l'esprit de la loi du 28 mai sur l'enseignement, à ne pas froisser les sentiments des populations. — Nous ferons observer à ce sujet que la circulaire laisse les choses dans l'incertitude, à laquelle il s'agissait précisément de mettre un terme. »

Dans la nuit du 24 au 25, une bande est venue rôder aux abords de la tuilerie Saint-Pierre, à Montceau-les-Mines, cherchant à pénétrer dans l'intérieur de l'usine.

Le poste de soldats qui garde la tuilerie a été menacé et insulté. « Sortez donc, disaient aux soldats les individus de cette bande, sortez donc, qu'on vous fasse votre affaire ! » Les factionnaires ont appelé aux armes ! et les individus ont pris la fuite.

#### CRIS D'ALARME.

Le National pousse des cris d'alarme. Cet organe du républicanisme modéré, qui présente la soumission au fait accompli le 4 septembre 1870, commence à désespérer. Voici dans quels termes il épanche ses inquiétudes :

« Le premier coup de pistolet a été tiré contre un patron à Roanne, la première maison de garde-mine a été attaquée à Montceau, la première église a été incendiée au Bois-du-Vernay, la première bombe a été lancée à Lyon contre des gens paisibles, les premières cartouches de dynamite ont fait sauter des monuments publics. C'est un prélude, disent les journaux socialistes, qui se vantent hautement d'avoir été les inspirateurs de tous ces crimes et qui déclarent qu'on ne s'en tiendra pas là.

Tandis que les journaux socialistes continuent leur propagande, des orateurs de réunions insultent toutes les lois, s'offrent à

fournir, mais pour décider un gardien à donner de ses nouvelles à ses amis, sans que sa lettre passât, grande ouverte, sous les yeux de l'autorité.

Pourtant, après des méditations plus profondes encore, le digne garçon en arriva à préférer le silence, l'ignorance sur son sort, que le risque de compromettre Geneviève ou Julienne Outier, en mettant sur leurs traces, par quelque imprudence possible, la haine réveillée de « Bourgeois-Félix. »

Son remords, en ce moment, était d'avoir pu, en accusant publiquement son ennemi, mettre en danger la sécurité de ses amis.

Longtemps, on avait pu croire éteints les ressentiments du vieux socialiste. Aujourd'hui, qu'il descendait lui-même dans la rue pour y prendre sa victime par le collet, Jacques était amené à tout redouter de sa vengeance.

Il se tairait donc, même si le hasard d'une occasion sûre venait à se présenter.

La vie de Mazas, même à cette époque néfaste, était encore celle de toutes les prisons. Le détenu pouvait écrire. A dix heures du matin, un surveillant passait prendre les lettres demeurées ouvertes : Jacques n'écrivit pas.

Ajoutons que nombre de lettres écrites alors n'arrivèrent jamais à leurs adresses ; et que, bientôt même, on ne prit plus la peine de les venir chercher que par accès intermittants.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

assassiner le Président de la République, et bouleverser dans les cervelles des fanatiques les notions les plus élémentaires de l'honnêteté et du sens commun.

« L'armée de la Révolution sociale, groupée autour du drapeau rouge, devient de plus en plus compacte. A Paris, cent cinquante groupes ou cercles d'études sociales, comprenant des milliers d'adhérents, sont ralliés à l'emploi des moyens violents. La province est travaillée en tous sens. Il y a des groupes anarchistes ou collectivistes dans toutes les villes un peu importantes. »

Le tableau est exact, dit le Pays. Il faut rendre cette justice au National qu'il s'est soumis loyalement à l'essai républicain ; libéral sous l'Empire, il est resté libéral sous la République, mais il commence à désespérer de la liberté. Traité de réactionnaire par les violents, il a cependant résumé les desiderata de l'Union libérale d'avant le 4 Septembre.

#### L'EXPÉDITION DU TONKIN.

Devant la mauvaise foi de En-Duc, empereur d'Annam, le ministre de la marine se propose de demander aux Chambres un crédit spécial pour donner à M. le capitaine de vaisseau Rivière les moyens de poursuivre avec énergie l'expédition du Tonkin.

On estime qu'il faut dix millions pour mener à bonne fin cette entreprise si utile, recommandée par les intérêts de la France.

Le gouvernement espère que les Chambres n'hésiteront pas à voter cette somme, qui est indispensable pour permettre à la France d'asseoir définitivement sa domination au Tonkin. (Paris.)

#### LE MOUVEMENT ANARCHIQUE

Dimanche, au Cirque Fernando, M. Clémenceau a rendu compte de son mandat à ses électeurs. Il serait plus juste de dire qu'il a essayé de rendre compte du susdit mandat au milieu d'un tumulte indescriptible.

A deux heures, M. Clémenceau fait son entrée. Aussitôt un citoyen monte à la tribune, saisit un maillet qui remplace la sonnette, frappe quelques coups et demande à l'assemblée de nommer un président.

Deux noms sont hurlés : Joffrin, Lafont. M. Clémenceau paraît tenir à M. Lafont, l'assistance à M. Joffrin.

M. Joffrin vient prendre place au fauteuil, salué par les cris de : Vive la Révolution sociale ! Vive la Commune ! Vive l'anarchisme !

Mais le citoyen Lafont, enhardi par M. Clémenceau, s'avance vers le fauteuil et s'apprête à déloger le citoyen Joffrin qui saisit le maillet et frappe à défoncer la table.

Cet incident provoque une première bataille ; des citoyens escaladent la tribune qui pour soutenir M. Lafont, qui pour le combattre. Dans la salle, les partisans des deux candidatures se prennent aux cheveux. Pendant une heure, les coups de poings, les coups de pieds, les coups de cannes pleuvent dru comme grêle. L'estrade est envahie, et les amis de M. Clémenceau jettent les anarchistes, amis du citoyen Joffrin, en bas de l'estrade ; ceux-ci dégringolaient sur les assaillants et sont reçus à coups de poings. Quelques côtes sont défoncées dans la bagarre. M. Clémenceau se promène de long en large, parant les coups, mais n'en donnant pas.

Le silence se fait un peu, M. Joffrin en profite pour réclamer deux assesseurs. Mais les anarchistes ne veulent pas d'assesseurs, ils tolèrent le président qu'ils appellent le « citoyen délégué à l'ordre », mais leurs concessions ne vont pas plus loin. La nomination des assesseurs provoque une seconde bataille. Finalement la victoire reste aux anarchistes et l'on se passe d'assesseurs.

Le président rétablit à coups de maillet un silence approximatif et M. Clémenceau prend la parole :

« Citoyens... Depuis le 24 août de l'année dernière, la Chambre a déjà renversé trois ministères, et le quatrième est sur le point de suivre ses prédécesseurs.

« J'ai calculé que, pendant la session dernière, qui ne compte que cent vingt-quatre jours, la Chambre a consommé cinquante-trois ministères, sans compter les nombreux sous-secrétaires d'Etat... J'estime que la Chambre du 24 août peut avoir une ambi-

tion plus haute que celle de changer aussi souvent de gouvernants. »

L'orateur fait ensuite l'historique de ces ministères tombés, prédit la chute du ministère Duclerc, puis aborde les événements de Montceau.

La foule semble devenir clémenciste et applaudit à outrance ce discours prononcé d'une voix énergique et entraînant. Quelques protestations à peine se produisent.

Un ancien membre de la Commune, le citoyen J.-B. Clément, dont le discours est accompagné de coups de maillet frappés en cadence sur une table qui s'effondre, essaye de porter ces protestations à la tribune. Il injurie violemment M. Clémenceau, mais la foule n'écoute pas ; elle est toute au député de Montmartre.

Une troisième bataille se produit plus terrible que les deux premières ; les intransigeants se sentent les plus forts et tentent d'expulser les anarchistes qui résistent de leur mieux. Il est quatre heures, et jusqu'à six heures, la bataille n'a pas cessé un instant ; on se frappe à coups de chaises, à coups de cannes et de parapluies.

Le citoyen Clément parle toujours. On voit ses lèvres remuer, ses bras gesticuler, ses yeux lancer des éclairs, et c'est tout. Pas un trait mot de son discours n'arrive aux oreilles des combattants. Le sang coule, l'obscurité arrive. M. Clémenceau réclame un ordre du jour de confiance, on ne l'écoute pas, et finalement il se dérobe par une petite porte et gagne la voiture qui l'attend dans la rue.

Dans la salle obscure, dont le sol est jonché de parapluies et de cannes brisées, de chapeaux défoncés et de chaises en morceaux, collectivistes et radicaux échangent leurs derniers coups de poings, tandis qu'un citoyen du haut de la tribune lance sur un ton lugubre cette phrase : Ce qu'il faut aux bourgeois, c'est du plomb et de la dynamite !

Le ministre de l'intérieur, dit la Marseille, se serait montré très-préoccupé des incidents qui se sont produits dimanche au cirque Fernando.

Les violences des anarchistes à cette réunion ont été, hier matin, l'objet d'un entretien entre M. Schnorb et M. Fallières.

#### TUNISIE.

Tunis, 29 octobre.

Le successeur légitime de Si-Mohamed-Es-Sadock, Ali-Bey, s'est rendu hier matin, accompagné de M. Cambon, à Ksar-Saïd, où il a été immédiatement, avec le cérémonial d'usage, investi du pouvoir suprême.

En sa double qualité de représentant de la France et de ministre des affaires étrangères de la Régence, M. Cambon, s'adressant au Bey, a prononcé les paroles suivantes, en présence de tous les fonctionnaires réunis :

« Je viens, le premier, au nom de la République française, amie et protectrice de la Régence, prendre part au deuil qui frappe Votre Altesse dans ses affections les plus chères, et l'assurer, à l'occasion de son avènement au trône, de mes sentiments de dévouement et de respect.

« Votre Altesse sait qu'elle peut compter sur l'appui de la France, comme le gouvernement français compte sur l'attachement dont Votre Altesse lui a donné la preuve la plus éclatante en combattant à côté de nos soldats.

« Ces sentiments de confiance réciproque hâteront, j'en ai la conviction, l'accomplissement des réformes si nécessaires que la mort seule a empêché Si-Mohamed-es-Sadock d'entreprendre et qui rendront à ce pays, jadis si riche, toute sa prospérité.

« C'est le vœu par lequel doit s'ouvrir le règne de Votre Altesse, et c'est le but que je l'aiderai toujours à poursuivre dans l'intérêt de tous, sans distinction de nationalité, pour le bien du peuple que Votre Altesse va gouverner dès aujourd'hui et que la France protège. »

M. Cambon, ministre résident, vient d'adresser la circulaire suivante aux représentants étrangers :

« Monsieur, J'ai mission de vous annoncer la mort de Son Altesse Sidi-Mohamed-es-Sadock, et vous prie de vouloir bien porter ce triste

événement à la connaissance de votre gouvernement.

« Son Altesse est décédée cette nuit, à trois heures 3 minutes, dans son palais de Ksar-Saïd.

« Suivant l'ordre de succession légitime, le frère de Son Altesse, Si-Ali-Bey, a pris, ce matin, le pouvoir.

« La cérémonie des funérailles aura lieu demain matin. Le cortège quittera Ksar-Saïd à huit heures précises. »

#### REVUE FINANCIÈRE.

Des ventes nombreuses et suivies ont fait perdre à la cote tout entière tout le terrain conquis le mois dernier.

La dernière semaine a été mauvaise pour les spéculateurs, on redoute une augmentation dans le taux des reports et l'on vend sans discernement.

Les fonds publics français n'ont pas même été épargnés et ils ont été refoulés très-violemment.

De 81.45 le 3 0/0 ancien est venu à 80.55 ; l'81 fr. ; enfin le 5 0/0, malgré l'approche du détachement du coupon, a été ramené de 116.65 à 116.07.

Les rentes étrangères ont réussi à se maintenir à un bon niveau :

Le Turc à 12 fr. 80 ; l'Egypte 6 0/0 s'est même amélioré de 361.25 à 362.50.

L'Italien 5 0/0 a été faible de 89.25 à 88.90.

La mollesse générale du marché s'est assez exactement traduite dans les cours qu'ont cotés nos principales valeurs de crédit.

La Banque de France qui restait à 5.460 est à 5.305 aujourd'hui.

L'encaisse, cette semaine a perdu 6 millions 1/2 en or.

Les bénéfices se sont accrus de 842,000 fr. De 1,137.50, la Banque de Paris a été reportée à 1,125.

La Foncière de France et d'Algérie s'est maintenue presque sans variation à 502.50.

La bonne situation de cette société fait prévoir des cours plus élevés.

Les Magasins de France et d'Algérie ont été traités couramment à 525.

Les mouvements du Crédit Foncier sont assez grands, on a repris à 1,380.

Il n'est pas douteux qu'avant peu la hausse se fera sentir, car jamais les achats n'ont été plus importants.

Les obligations foncières 4 0/0 sont très-recherchées des capitaux disponibles.

La Banque Centrale de Crédit demeurait la semaine dernière à 515, elle est en pleine hausse à 535. Ce fait nous l'avions déjà annoncé, le public véritablement sérieux et soucieux de ses intérêts ne doit plus hésiter à acheter, car la hausse sera très-importante.

Le Crédit Provincial est plus soutenu, les vendeurs rachètent, ils provoquent eux-mêmes le mouvement de reprise.

Cette valeur a un grand avenir. Nouvelle baisse des actions du Suez de 2,636.25 à 2,565.

Les Délégations ont fléchi de 45 fr. à 1,300.

Enfin la Part Civile se tient à 1,915, en retrait de 15 francs.

Les titres de chemins de fer sont tous en réaction sérieuse : le Lyon a perdu 20 fr. à 1,620 ; le Midi, 40 fr. à 1,185, ainsi que le Nord à 1,940 ; l'Orléans n'est plus qu'à 1,265 au lieu de 1,280.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### ÉBOULEMENT AU TUNNEL DU CHEMIN DE FER, A SAUMUR.

Ce matin, vers 3 heures, un malheureux accident est arrivé au tunnel du chemin de fer, côté de Nantilly.

Les perreyeurs de la galerie d'avancement ont été surpris par un bloc de pierre de 4 mètres cubes environ. Ce bloc est d'abord tombé de côté, puis le contre-coup l'a rejeté sur un jeune ouvrier qui a été écrasé complètement. La mort a dû être instantanée.

Un autre ouvrier a été atteint, mais légèrement.

M. le Commissaire de police et l'agent Bougreau, prévenus des premiers, se sont rendus aussitôt au chantier et ont fait appeler M. le docteur Peton qui n'a eu que le décès à constater.

Le corps a été transporté à l'hôpital. La victime, célibataire, est originaire de la Vienne.

#### AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis aux patentables que la matrice des patentes pour l'année 1893 restera déposée à la Mairie à partir de ce jour jusqu'au 7 novembre inclusivement, où les intéressés pourront en

prendre connaissance et lui remettre leurs observations.

### MERCURIALE

A dater du 1<sup>er</sup> novembre 1882.

Prix de la viande de boucherie, 1<sup>re</sup> qualité :  
Bœuf, le kilogr. . . . . 11.80  
Veau, — . . . . . 2 »  
Mouton, — . . . . . 2 40

Le syndic de la boucherie,  
Signé : CHALOT.

Un de nos concitoyens nous a adressé la lettre suivante avec prière de l'insérer :

« Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Il y a quelques jours, je passais à la Blanchisserie, lorsque je me suis vu assailli par deux énormes chiens de Terre-Neuve, appartenant au propriétaire de l'usine d'engrais des Huraudières. Heureusement pour moi, j'avais une canne et me suis défendu avec énergie. Cependant, l'un des chiens m'a mordu au côté droit. Un caoutchouc que j'avais sur l'épaule a amorti la morsure, mais n'a pas empêché mon paletot de recevoir un accroc.

J'ai écrit le soir même au propriétaire des chiens pour l'informer de ce fait, le priant de me répondre de suite, s'il voulait éviter que je porte plainte, accompagnant ma lettre d'un timbre. Je suis encore à attendre sa réponse.

Aussi je crois devoir prévenir les personnes qui se dirigeraient de ce côté, de se munir d'une arme de défense quelconque.

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.  
J. PICHÉRIE. »

La préfecture de Maine-et-Loire a communiqué les télégrammes suivants aux journaux d'Angers :

Orléans, 28 octobre, 4 h. 20 du soir.  
Une crue se manifeste en Loire. On présume que le maximum aura lieu à Orléans dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre et qu'il s'élèvera à 4<sup>m</sup> 75.

Sablé, 29 octobre, 8 h. 10 du matin.  
Ce matin, à huit heures, la Sarthe dépassait le barrage de Sablé de 0<sup>m</sup> 76 centimètres.

Angers, la crue de la Maine continue. Hier, à onze heures, l'eau atteignait à l'écluse 2<sup>m</sup> 85.

Nantes, sous l'influence de pluies continues, les cours d'eau ont atteint un niveau très-élevé et une crue considérable s'est manifestée en Loire. Des hauteurs de Sainte-Anne, le fleuve qui couvre les îles ressemble à une mer véritable.

Poitiers, le Clain a commencé à déborder dans la nuit de samedi à dimanche et a envahi les prairies riveraines.

On signale la présence de goélands, signes de violentes tempêtes sur les côtes de l'Océan qui chassent ces oiseaux dans nos contrées.

Enfin, on écrit de Rouen, 29 octobre, qu'une tempête affreuse sévit sur la Manche; on déplore de nombreux naufrages; cinq canots du port de Dieppe sont perdus; six à huit noyés.

Plusieurs barques de Fécamp sont également perdues. Le nombre des naufragés est encore inconnu.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Le Châlet a été joué hier soir d'une façon ravissante par M. Dangle, MM. Choppin et Constance. Nous parlerons avec détails de cette brillante interprétation de l'œuvre d'Adam.

Bébé, qui venait ensuite, a mis en relief le talent des artistes de comédie: chacun d'eux a déployé beaucoup d'entrain et de naturel.

On nous annonce, pour la prochaine représentation, la Fille du Tambour-Major, à la demande générale du public.

### ANGERS.

Concert de l'Association artistique. — La séance du Cirque était comble dimanche; le programme, il est vrai, était des plus alléchants, surtout pour les amateurs de notre ville qui commencent à devenir friands et familiers.

La grande attraction était surtout le fameux Opéra de Parsifal, de Wagner. Constatons de suite que les auditeurs n'ont pas fait

rouler la salle sous leurs applaudissements; et pourtant ce morceau renferme des beautés de premier ordre. Je n'énoncerai ici qu'un sentiment personnel, mais à l'audition de cette suave harmonie qui s'élève peu à peu des premières notes pour éclater en orage terrible, puis s'éteindre enfin dans un pianissimo plaintif, je me suis senti ému, *empoigné* (c'est le mot consacré) par cette majestueuse conception.

Tout dans ce prélude est terrible et grandiose. Mais Wagner a de fortes préventions à faire tomber dans l'esprit de nos Angevins pour être applaudi comme il le mérite. J'espère bien qu'il réussira dans cette œuvre difficile; et je remercie sincèrement, pour mon compte, l'Association artistique, de lui en avoir donné les moyens, en faisant exécuter une œuvre qui a été un véritable événement dans les fastes de la musique.

Nos félicitations, en passant, à M. Molé, dont le talent distingué va toujours en augmentant. Le trop court solo qu'il nous a fait entendre dimanche, nous a permis d'apprécier de nouveau la pureté de sa diction et l'expression qu'il sait mettre dans son jeu.

Bravo, enfin, pour tout notre vaillant orchestre! — F.-L. (Etoile.)

### LOUDUN.

Dans la nuit du 46 au 47 octobre, le feu a pris chez le sieur Huard, ferblantier à Loudun. Les causes de cet incendie sont inconnues. Un cheval a été brûlé vif.

Un violent incendie s'est déclaré, le 23 octobre, au village de Frédilly, commune de Rossay, dans une ferme appartenant à M. Auriault, propriétaire à Loudun. 400,000 de paille ont été la proie des flammes qui étaient activées par un vent très-vif qui a empêché de faire la part du feu. Les pompiers de Loudun sont venus apporter leur concours, et ont pu préserver les bâtiments de la ferme.

### CHINON.

L'Indépendant de Tours a reçu la lettre suivante d'un de ses abonnés de Chinon :

« Il y a quelques jours, un enfant était baptisé dans l'église Saint-Etienne de Chinon, sous les noms de Henry-Clément M... »

La marraine était la grand-mère du côté maternel et le parrain le grand-père du côté paternel.

Les assistants ont remarqué l'air véritablement digne de la marraine; ils ont admiré aussi les sentiments religieux et chrétiens du parrain, sur la figure duquel on pouvait lire le sincère repentir d'avoir, il y a deux ou trois mois, fait enterrer civilement sa femme.

Les républicains, les purs, disent que le père et le fils sont de faux frères.

« Nous sommes de leur avis. »

### LE LANCEMENT DE LA Ville-de-Montréal À NANTES.

Nous lisons dans le Phare de la Loire :

« Vendredi a été lancé dans notre port le navire le plus considérable qui ait été construit à Nantes, la Ville-de-Montréal.

Ce paquebot, en fer et acier, est construit pour le compte de la Société postale française de l'Atlantique.

Ce navire était en construction depuis un certain temps déjà à la Prairie-au-Duc, dans les ateliers et chantiers de la Loire.

L'emplacement est situé à merveille pour permettre au public de jouir du coup-d'œil du lancement.

Dès trois heures un quart, la foule accourt sur le quai de la Fosse, formant une haie humaine tout le long du port, depuis la gare maritime. Tous les balcons sont couverts de spectateurs. Plus d'un marin a pris son poste d'observation dans la mâture des navires ancrés sur la rive droite, précisément en face des chantiers de construction. De nombreux canots, chargés de curieux, se pressent sur le fleuve.

Dans les chantiers mêmes, où les ouvriers sont en vacances, une foule nombreuse, dont ils composent la plus forte part, occupe les échafaudages qui entourent les deux navires en construction à droite et à gauche de la Ville-de-Montréal, dont l'immense masse rouge, dégagée depuis peu de tout échafaudage, s'élève jusqu'à une grande hauteur au-dessus du sol.

Deux des remorqueurs de M. Flornoy attendent sous pression.

À 4 heures un quart, la Ville-de-Montréal

s'ébranle, s'avancant majestueusement, refoulant devant elle l'eau du fleuve.

La vitesse allant en s'accroissant, il a suffi d'une demi-minute pour mettre le navire à flot.

Trente et une secondes après l'ébranlement, le navire était à flot et l'ancre jetée.

On peut juger aujourd'hui de ses proportions.

Il est en tous points semblable à deux autres navires, actuellement en achèvement sur les chantiers de Nantes, portera 2,200 tonnes; sa longueur est de 95 mètres à la flottaison; sa largeur de 41<sup>m</sup> 40 et sa profondeur de 8<sup>m</sup> 20.

Une machine de 4,200 chevaux lui imprimera en charge une vitesse de 12 nœuds.

C'est le navire le plus long qui ait été construit à Nantes.

La Ville-de-Montréal a coûté environ 1,750,000 francs. »

Beaucoup de personnes croient être parfaitement dans la légalité en repassant à des tiers des pièces fausses qu'on leur a données. C'est là une erreur qui a des conséquences judiciaires souvent fort ennuyeuses. Comme exemple, nous donnerons le fait suivant emprunté au Petit Marseillais :

« Deux marins italiens ayant huit écus de 5 francs à changer contre de l'or se rendirent dans un magasin du centre de la ville où la dame de comptoir leur remit deux louis. En sortant, ces matelots examinèrent ces pièces et s'aperçurent que l'une d'elles était suspecte, constatation qui fut confirmée par des agents de police en surveillance sur ce point. L'industrielle en question, interrogée sur ce cas, prétendit d'abord n'avoir pas vu les marins, puis ne leur avoir pas remis la pièce fausse.

Procès-verbal fut néanmoins dressé et la dame de comptoir vint d'être condamnée à 46 francs d'amende, ses excellents antécédents ayant engagé la chambre des vacations du tribunal de Marseille à user d'indulgence en la cause. »

### Faits divers.

#### LES PRÉNOMS.

Il y a des statisticiens enragés, dit Paris. Nous en connaissons un qui a fait la statistique des prénoms d'hommes les plus répandus en France.

Qui le croirait? le prénom le plus souvent donné dans notre pays aux garçons est un prénom féminin : c'est Marie. Il y a presque autant de Marie masculins que de féminins.

On les compte dans les proportions d'un dixième.

Le prénom masculin le plus répandu ensuite est Louis. Mais il y a beaucoup moins de Louis que de Marie. A peu près dans la proportion de 6 contre 40.

Joseph est ensuite un prénom qui fait florès. On compte environ 6 Joseph 1/2 contre 8 Louis.

Charles vient ensuite. Il y en a à peu près un tiers en moins que de Joseph.

Les Henri et les Jean sont presque en nombre égal, et suivent les Charles dans la statistique.

Puis, à une notable différence, on trouve sur la même ligne les François, les Pierre, les Paul et les Jules.

Dans une catégorie moins nombreuse se trouvent presque ensemble les Emile, les Maurice, les Antoine, les Eugène, les Léon et les Victor.

Les Auguste, les Edouard, les Ernest et les Georges viennent après.

Les Jacques, les Alexandre, les Gabriel, les René, les Raoul, les Gustave, les Alfred, les Adolphe, les Lucien, sont encore des noms que l'on rencontre communément.

Nous entrons, après cela, dans la catégorie des prénoms aujourd'hui peu communs, parmi lesquels il y en a qui eurent, dans certaines générations, un moment de vogue, comme les Alphonse, les Arthur, les Gaston, les Hector, les Achille, les Léopold, les Oscar, les Stanislas, etc., et qui maintenant tombent un peu en désuétude.

Viennent ensuite, dans une liste beaucoup moins fournie, les André, les Albert, les Augustin, les Baptiste, les Claude, les Camille, les Dominique, les Emmanuel, les Edmond, les Etienne, les Julien, les Léonce, les Octave, les Philippe, les Robert, les Roger, les Raymond, les Théodore, les Théophile.

La statistique se termine enfin par des prénoms qui ont très-peu d'exemplaires en France : les Vitta, les Vital, les Ronald, les Oger, les Odal, les Médéric, les Luc, les Hortensius, les Honorat, les Delphin, les Calixte, les Népomucène, les Gerasime.

\*\*

Voici les premiers froids qui viennent. Les animaux prennent leur poil d'hiver. Certains hommes aussi prennent le leur, en laissant à leur chevelure et à leur barbe une liberté de croissance plus grande que d'habitude.

S'il est vrai, comme l'admettent les hygiénistes, que la barbe soit un vêtement, les frileux envieront celle d'un ouvrier de Montluçon dont la Société d'anthropologie a reçu la photographie dans sa dernière séance (5 octobre). Cet homme a une barbe qu'il n'a pas coupée depuis sept ans et qui lui tombe presque sur les pieds; elle ne mesure pas moins de 4 mètres 60. Pour ne pas marcher dessus, il en écarte les deux pointes et les noue derrière son dos quand il travaille. Il ne la laisse pendre librement que les jours de cérémonie.

En 1878, il vint à Paris pour l'Exposition. Un barnum quelconque voulut traiter avec lui pour le montrer comme une bête curieuse. Mais cet homme barbu, bien plus barbu que le « roi barbu » de la Belle Hélène et que le Juif errant de la complainte, ne se soucia pas de jouer ce rôle. Il eût pu cependant devenir facilement aussi célèbre qu'un ténor en vogue, qu'un homme politique ou qu'un assassin.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 29 octobre 1882.

Versements de 107 déposants (16 nouveaux), 29,941 fr. 98 c.  
Remboursements, 32,118 fr. 46 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

### BOURSE DE PARIS

DU 30 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0 . . . . .	80 »
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	80 65
Rente 4 1/2 . . . . .	110 »
Rente 5 0/0 . . . . .	115 90

IL A ÉTÉ PERDU, entre 6 et 7 heures du matin, lundi 30 octobre, du Chardonnet, en passant par la rue Saint-Nicolas, jusqu'à la Gare d'Orléans, une certaine somme en billets de banque.

Prière de la remettre au bureau du journal.

Il y aura récompense.

### Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

### LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepa- et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans pureté contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Déficit de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

« Je n'ai, mon cher confrère, que des diages à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 40 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme anti-dartre, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

Le ROB LECHAUX est le meilleur remède pour donner aux personnes qui ont des forces épuisées par le travail.

Le ROB LECHAUX est garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure, intéressante avec attestations. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

Dimanche 5 novembre, à midi, au bourg de Saint-Lambert, demeure de M. MÉTAYER.

Deux carrioles, deux charrettes, harnais, chartrons, bois de chauffage, meubles, linge, literie, matériel d'épicerie, fourrages, graines de toute sorte.

Au comptant, et 10 0/0 en sus.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

### VENTE

En sept lots, DE BIENS DE MINEUR Consistant en

### VIGNE ET TERRE

Situés communes du Coudray-Macouard et d'Artannes.

L'ADJUDICATION aura lieu, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la mairie du Coudray-Macouard, le dimanche dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Auguste Vaugondy, issu du mariage de la feu dame Rochereau et du feu sieur Louis Vaugondy, lous deux décédés au Coudray-Macouard, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jean Vaugondy, tailleur de pierres, demeurant en Poitou, commune d'Artannes,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Auguste Vaugondy, sus-nommé,

Ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué; En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Génét, maçon, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, agissant au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M<sup>e</sup> Hacaault, notaire, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles et dessous désignés sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

Commune du Coudray-Macouard, 1<sup>er</sup> Lot.

Trois ares soixante-dix centiares de vigne, situés à la Haie-Drouet, compris sous le numéro 57, section C, joignant au nord le terrain du sieur Louis Patry, au midi celui du sieur René Milleau.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

2<sup>e</sup> Lot.

Six ares vingt centiares de vigne, situés sur les Ruaux, numéro 2462, section D, joignant au nord le terrain du sieur Pierre Ribaudeau, au midi un chemin.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

3<sup>e</sup> Lot.

Dix-huit ares cinquante centiares de terre, situés au Parc ou les Bruyères, numéro 1880, section C, joignant au nord le terrain du sieur François David, au midi le même.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500

4<sup>e</sup> Lot.

Trois ares cinquante centiares de terre, situés au Champ-Drouet, compris sous le numéro 2330, section D, joignant au nord le terrain du sieur Joseph Vaugondy, au midi celui de Beausse.

Mise à prix, soixante francs, ci. 60

A reporter..... 710

Report..... 710

5<sup>e</sup> Lot. Vingt-quatre ares vingt centiares de terre, situés au Champ-Lalande, numéro 2079, section D, joignant au nord Joseph Vaugondy, au midi François David.

Mise à prix, sept cents francs, ci. 700

6<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares soixante-quinze centiares de terre, situés à l'Oie-du-Grignon, numéro 1200, section D, joignant au nord Joseph Vaugondy, et au midi Louis Roger.

Mise à prix, cent soixante francs, ci. 160

Commune d'Artannes.

7<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares quatre-vingt centiares de vigne, situés à la Motte, numéro 570, section E, joignant au nord le sieur Aubert, au midi un chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

Total des mises à prix : mille sept cent soixante-dix francs, ci. 1.770

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir un ou plusieurs lots en un seul, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne fût pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (601) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAITRE Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFRATON, expert à Beaufort. (349)

Étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n<sup>o</sup> 15.

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA

TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querruét et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PLAÇAIS. (566)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

### A VENDRE

Par adjudication.

Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

### MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, Comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés.

Contenance totale : 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix : 4,000 fr.

Une seule enchère adjugera.

Cette maison dépend de la succession de M<sup>me</sup> Trubert.

S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A LOUER

### MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE. S'adresser à M<sup>me</sup> PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien arboré.

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

### A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

### MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

### TRÈS-BON MAGASIN

A CEDER

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de domestique pour soigner des chevaux et faire un jardin.

S'adresser au bureau du journal.

On demande, pour le commerce; UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture. S'adresser à M. Georges KAVAS fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

## LIQUIDATION

Pour cause de cessation d'affaires

# Maison JOUILLE

SAUMUR, 18, Rue d'Orléans, 18, SAUMUR

Horloger de la Ville et de l'Ecole de Cavalerie pendant 19 ans

Plus de 200 Montres or et argent vendues à 50 pour 100 meilleur marché que dans n'importe quel magasin.

Montres cylindres argent, cuvette argent, depuis..... 25 fr.  
Remontoirs argent, depuis... 35  
Montre or, depuis..... 45  
Remontoirs or, cuvette or, depuis..... 80  
Pendules de cheminée, marchant 15 jours, à sonnerie, depuis..... 35

Garnitures de cheminée, pendules et candélabres marbre et bronze doré, depuis 85 fr.  
Chânes or, depuis..... 60  
Tableaux sans sonnerie, marchant 15 jours, depuis.... 28  
Tableaux avec sonnerie, marchant 15 jours, depuis.... 34  
Réveils nickelés, deux ressorts, 8

Une grande quantité de Bijouterie, tels que : Bracelets, Boutons d'oreilles, Bagues or, vendue dans les mêmes conditions.

Les Couverts métal extra blanc, vendus à 15 pour 100 au-dessous du tarif.

Une grande quantité de lunetterie, pince-nez, lorgnons argent, écaille et acier, vendue la moitié de sa valeur.

Toute Marchandise qui ne sera pas en magasin, sera livrée dans les 48 heures, avec un bénéfice de 5 pour 100.

### ACHAT DE MATIÈRE OR ET ARGENT

LES RÉPARATIONS SE FERONT COMME PAR LE PASSÉ

Tout est marqué en chiffres connus. Les personnes sont à même de se rendre compte.

## AVIS

# M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de a PAIX

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

## 50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1875, etc.

## BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le